

BESOIN D'AIDE POUR ENCAISSER VOS FACTURES CLIENTS ? Plateforme Heracles

Votre temps disponible est compté, vos journées sont bien remplies et prendre du temps pour suivre les impayés est toujours reporté au lendemain. Vous laissez passer 1 mois, puis 2 et votre trésorerie se dégrade.

Il faut AGIR...

L'Ordre des Huissiers et des Experts-comptables ont mis au point une plateforme pour vous aider HERACLES.

1° Comment fonctionne-t-elle ?

Nous nous chargeons de transmettre les informations de votre client (devis, facture, bon de commande, bon de livraison) sur la plateforme.

Un huissier est choisi dans la localité de votre client afin d'entamer une procédure de recouvrement amiable. Celui-ci sera alors contacter par l'huissier (courrier recommandé, mail, téléphone, ...) afin de mettre en place un plan de paiement.

2° Coût de la procédure à la charge du créancier ?

Les honoraires de l'expert-comptable entre 50 € et 100 € en fonction du dossier.

Les honoraires de l'huissier varient en fonction de la somme recouvrée et sont directement déduite de celles-ci :

Montant des sommes recouvrées ou encaissées :	Rémunération Hors Taxes de l'huissier de justice :
Jusqu'à 1 000 € inclus	18 %
De 1 000,01 € à 3 000 €	15 %
De 3 000,01 € à 5 000 €	10 %
Au-delà de 5 000,01 €	4 %

Bien entendu si aucune somme n'est recouvrée le montant des honoraires de l'huissier reste nul.

Nous avons testé cet outil, il fonctionne très bien mais il ne vous garantit pas le paiement.

Par contre, il permet d'obtenir un certificat d'irrecouvrabilité en procédure amiable ce qui montre à l'Administration fiscale en cas de contrôle que vous avez tout mis en œuvre pour vous faire payer, et qu'il s'agit bien d'une créance irrécouvrable déductible fiscalement.

Rappel : vous devez avoir un devis signé du client, un bon de livraison signé, un mail de commande...